Image not found or type unknown

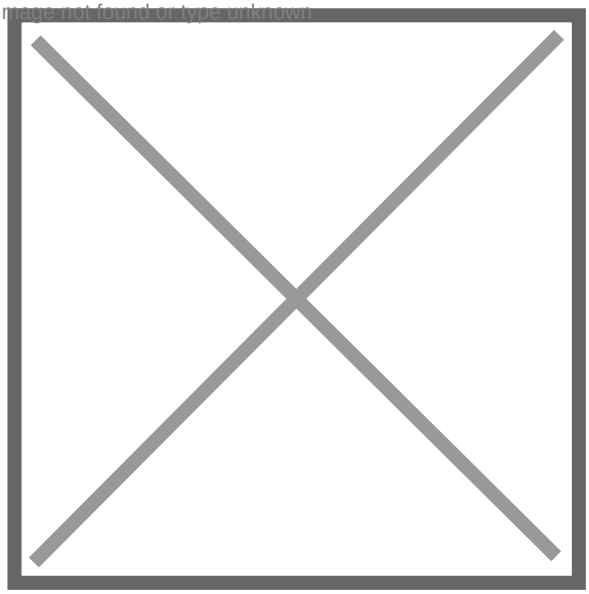

Visas de retour en cas de recipicé

Par **boufis**, le **17/06/2011** à **19:01**

Bonjour,
je suis de nationalité francaise, j'ai épousé en Octobre un algerie, il a eu 1 récipicé de 1er demande de titre de séjour, a expiration de celui-ci il en a eu 1 second qui expire le 19/07/2011
apres renseignement à la préfécture sa carte de séjour de 1 an est préte mais on ne veux pas lui donner tant que la visite médical n'as pas été effectuée.
se renseignant au pres de l'organisme qui s'occupe de ces visite medicale, on lui a dit qu'ils avaient eu du retard dans le traitement des dossier et qu'il recevrai la convocation pour cette visite médicale courant Aout
souci nous partons en vacances en Algerie du 18/07/2011 au 08/08/2011
qu'elle est la démarche a faiire, mon epoux n'as pas vue sa mere depuis 8 ans et celle ci n'est pas en tès bonne santé
lui fodrat-il faire la demande d'un visas de retour auprès du consulat francais à Alger ?
sachant qu'à la date de notre départ il aurra un 3ème récipicé (carte préte mais pas de visite médicale)
merci de votre réponse

Par **aliasseur**, le **20/06/2011** à **22:09**

bonjour

vous prenez des risques à voyager sans attendre la carte de séjour

prévenez votre préfecture de votre voyage et de bien vouloir accepter d'autoriser le consulat

d'alger de vous faire un visa de retour

sinon vous êtes marié, prenez avec vous votre livret de famille, un shengen peut aussi être délivré ?

en tout cas, faites la demande de visa, une fois que vous êtes arrivé car ça prend du temps

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **22:54**

Quand on est dans sa situation, on ne part pas de France, c'est tout.
Le récépissé d'une 1ere demande ne permet pas de voyager, le visa de retour n'est en rien un droit. ça pourra prendre plusieurs mois avant qu'il y ait un visa de retour SI, il y en a un.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés